Compte rendu du Conseil d'Administration du 8 janvier 2022. (En visioconférence)

Etaient présents :

Pour le Comité Directeur (9) :
DUBOS Claude, HERRERO Gonzalo, AUDREN Gérard, FAURIE Aline, DELBECQUE Brice, COUCAUD Nadège, BROUSSE Michel, ARNAUDET Dany, GALOPIN Sandrine.

Absents excusés (5):
DUBROCA Allain, DRUAUX Manon, LANDAIS Morgane, TESSONNEAU Christian, TRIADOU Jocelyne.

Pour le Conseil Régional (12) :
BOUCHET Bastien (17), PHENIEUX Daniel (19), BOUCHAUD René (23), VILATTE Patrick (24), MARTIN Grégory (33), LABARRERE Fabrice (40), DE RODON Thierry (47), MALOTTE Jean Philippe (64), BERNARD Jean Charles (79), VEMPAIRE Yannick (16), TALBOT Jérôme (86) ROUSSET Christèle (87).

Invités permanents (2) :
Coordonnateur : Michel DOUBLON, LAMOUROUX Jean-Noël.

Absent excusé (1) : Jérôme BRETAUDEAU.

*****

Ouverture de Conseil d'Administration à 9 h par le Président Claude DUBOS. Il remercie tous les membres présents et passe la parole au Secrétaire Général Gonzalo HERRERO qui annonce le premier point de l'ordre du jour.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 3 juillet 2021,

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour : 21 voix

2 – Financement des Conseillers Techniques Fédéraux,

Fabrice LABARRERE Président du Comité 40 demande à démarrer par le point 3 car il pense que cela pourrait éclaircir les discussions du point 2. Personne ne s'opposant à la demande, le point trois est présenté en deuxième position.

3 – Construction du budget révisé

Le Président Claude DUBOS reprend point par point le tableau de financement de la Ligue présenté sous la forme d'un PowerPoint. Il rappelle que les sommes indiquées sont celles de l'exercice 2021. Le Président précise qu'il fera le même travail de présentation avec l'exercice 2020 afin que l'on puisse effectuer des comparaisons cohérentes. Michel DOUBLON précise que l'aide au plan de relance et l'aide contre la violence sont des aides ponctuelles et qu'en conséquence on ne peut pas les projeter sur l'exercice 2022.

Le Président indique que pour 2022 le nombre de licenciés dépassera les 41 000 ce qui veut dire qu'il y aura une augmentation des ristournes et donc de l'aide à l'emploi.

En ce qui concerne l'activité, seront conservés les passages de grades la base de notre discipline, les compétitions du groupe élite minimes pour lesquelles on reçoit des aides et qu'il est donc obligatoire de maintenir, toutes les compétitions officielles sélectives seront prises en compte. En conséquence, la participation à un tournoi international au Portugal ne se fera que si la situation financière de la ligue le permet.

Gérard AUDREN Trésorier Général rappelle qu'il y a également le remboursement par la fédération des honoraires du Commissaire aux Compte qui s'élèvent à plus de 5 585 €.

Jean-Philippe MALOTTE Président du Comité 64 demande où en est le plan de relance car les clubs n'ont reçu que la part ANS et pas la part OTD car en fait il n'y a que la part remboursement de la licence qui a été versée. Michel DOUBLON confirme que l'ANS a versé la totalité des remboursements. Mais comme le précise Nadège COUCAUD, Vice-Présidente chargée de l'enseignement et de la formation, il est fort possible que des clubs n'aient demandé à l'ANS que la part remboursement de la licence en omettant les parts Comité et Ligue. Jean-Philippe MALOTTE indique que les documents n'étaient pas très clairs et c'est très dommageable pour les clubs car ils n'ont pas eu la totalité de l'aide.

En ce qui concerne le financement des Conseillers Techniques Fédéraux le Président Claude DUBOS précise qu'il va réunir en présentiel une Conférence des Présidents qui ne traitera que de ce sujet et qu'il demandera au Conseil d'Administration de valider la décision prise lors de cette réunion. Je rappelle que j'avais fait voter par le Conseil d'Administration une aide à l'emploi de 100 000 € pour pallier à la baisse de l'aide fédérale à l'emploi des CTF mais uniquement pour 2021. En ce qui concerne 2022, nous procéderons à la répartition de l'aide fédérale qui nous sera attribuée. Le Président demande aux Présidents de Comité de bien vouloir donner leur position sur ce point. Jean-Philippe MALOTTE indique pour sa part qu'il a bien compris la problématique et qui est d'accord avec le principe. Fabrice LABARRERE s'inquiète quant à lui sur le versement que la ligue fera en janvier. Nadège COUCAUD précise

que jusqu'à présent la Ligue versait toujours la même somme, quel que soit le versement fédéral en conséquence, on reviendrait au réel et le dernier versement sera peut-être anecdotique. Gérard AUDREN Trésorier Général indique qu'il a dû rembourser la fédération d'un trop perçu sur les ristournes.
Grégory MARTIN souhaite des précisions sur les sommes indiquées sur le tableau de financement de l'AET.
Le Secrétaire Général lui rappelle que le montant versé par la fédération en 2020 se montait à 169 062 € ce montant a été réparti lors de négociations avec l'ancien président de Ligue auxquelles n'a participé aucun des membres du bureau actuel de la ligue. Ces négociations ont donné des sommes fixes versées à chaque Comité qui sont toujours d'actualité à ce jour. Sur le tableau présenté, ces sommes sont représentées en pourcentages des 169 062 € attribués par la fédération qui correspondaient au nombre de licences multipliait par 3,397 €.
Le Président Claude DUBOS annonce qu'une Conférence des Présidents sera organisée en présentiel pour arrêter les nouveaux calculs où chacun défendra les intérêts de son Comité et de la Ligue les accords établis seront définitifs et s'appliqueront à l'avenir sur l'aide à l'emploi technique versée par la fédération. Fabrice LABARRERE indique que l'assiette peut être différente car il faut voir ce que la ligue peut ajouter pour l'emploi des cadres.
Le Secrétaire Général lui répond que la Ligue vient de perdre l'aide à l'emploi de 20 000 € et qu'à son avis elle ne devrait pas ajouter grand-chose, c'est pourquoi, Fabrice LABARRERE souhaite consulter le budget 2022 afin d'y voir les possibilités. Nadège COUCAUD pense que cela peut être une mission pour la commission financière. Le Président Claude DUBOS rappelle qu'il y a beaucoup de salariés sur le territoire de la Ligue et qu'il ne faudra pas en avantager un par rapport à l'autre. Christèle ROUSSET Présidente du Comité 87 pense qu'il faut organiser une visioconférence avec tous les Présidents de Comité et de Ligue pour parler des critères. Patrick VILATTE pense qu'il vaut mieux que chaque Président envoie les critères qu'il privilégie à la Ligue qui les regroupe tous.
Le Président approuve cette proposition et demande à tous les Présidents de s'y conformer. Il est décidé que la Conférence des Présidents se fera à Lormont le 12 février de 10 h à 17 h, repas compris, de préférence à l'Espace Mitterrand et le 30 janvier dernier délai pour la réception des critères aucune proposition ne pourra se faire le jour de la réunion.

4 – Pôle espoirs mise en place de la réforme,

Le Secrétaire Général rappelle qu'ils ont reçu un rapport établi par Jean-Noël LAMOUROUX. Celui-ci informe que deux réunions ont été organisées avec la participation du CREPS sur le rapprochement du Pôle France de Talence avec le Pôle Espoirs de Lormont. Ceci est dû à une demande de l'ANS qui souhaite la diminution des structures de haut niveau. Aujourd'hui on ne sait pas s'ils conserveront les deux structures et sous quelle forme : un Pôle France avec des cadets ou un Pôle espoirs avec des juniors.
L'étude du rapprochement sur chaque site a des avantages et des inconvénients sans oublier le projet d'agrandissement du dojo de Lormont. Par ailleurs, c'est très compliqué de regrouper les deux structures. Si géographiquement les deux structures ne sont pas très éloignées, la circulation dans Bordeaux fait qu'un déplacement entre les deux représente trois quart d'heure en tram à une heure et plus en voiture.
Une des difficultés pour les juniors du Pôle France de venir sur Lormont c'est qu'ils sont pour la plupart universitaires et vivent sur le campus, un entraînement à Lormont génère deux heures de transport minimum. En outre, le CREPS représente un certain confort avec le suivi médical, l'aide au devoir l'internat les weekends mais il y a aussi un certain coût en face de ces prestations (1 400 € qui s'ajoutent aux frais d'internat)
Autre problématique pour le CREPS, son directeur ne veut pas plus de 60 personnes sur le tapis et il l'a fait savoir aux représentants de la fédération. Hors le regroupement des deux structures ferait que 70 à 80 combattants seraient en permanence sur le tapis.
Le Président revient à l'agrandissement du dojo de Lormont pour le passer à 10 tapis de compétitions, si la fusion se fait sur Talence, l'activité en fin d'après-midi à Lormont disparaîtra et le club de hand-ball professionnel qui est en embuscade demandera à devenir l'utilisateur principal et la Ligue perdra le dojo régional. Il ne faut pas oublier les

Pôles de Limoges et Poitiers que deviendront-ils s'il y a une fusion est ce que l'ANS nous autorisera à conserver les deux autres Pôles. Par ailleurs, à Limoges il y a maintenant des oppositions entre la Mairie et le Conseil Départemental et l'on s'attend à devoir payer un loyer pour les locaux mais également pour le Pôle et pour l'organisation des compétitions.
Avec le CREPS, on marche sur des œufs, car je ne veux pas perdre le partenariat que nous avons dans le cadre de la formation et qui nous rapporte 54 000 €.
Jean-Noël LAMOUROUX tient à rappeler que le regroupement du Pôle France avec le Pôle Espoirs serait sportivement une réussite pour les cadets qui pourraient ainsi progresser plus rapidement. Mais conserver les trois Pôles qui font un excellent maillage sur l'ensemble du territoire de la ligue peu de jeunes peuvent passer au travers dès l'instant où ils sont détectés à partir de la troisième.
Le Président Claude DUBOS indique à Grégory MARTIN Président du Comité 33 qui également des premiers concernés car l'arrivée d'un club d'handball professionnel lui supprimerait l'utilisation du dojo.
Le Président tient à rappeler que le Pôle France est financé par la fédération, les Pôle Espoir par la ligue avec des subventions de l'ANS. Jean-Noël LAMOUROUX reprécise que l'ANS trouve qu'il existe beaucoup trop de Pôles Espoirs judo sur le territoire et a demandé à la fédération d'en diminuer le nombre. A ce jour sept Pôles Espoirs ont été déclassés en Pôles régionaux ce qui entraîne la perte des subventions. Si cela nous arrive, comment conserve-t-on les Pôles en Nouvelle Aquitaine.
Sandrine GALOPIN pense que l'agrandissement du dojo de Lormont pour le passer à 10 tapis de compétition donne une autre dimension à la salle et des compétitions nationales pourraient y être organisées. Le Secrétaire Général approuve tout à fait, mais sous réserve que le Pôle Espoirs reste sur Lormont afin de générer une activé judo sur toute la semaine. Gérard AUDREN Trésorier Général informe que la salle de Lormont devrait devenir salle polyvalent afin de pouvoir y organiser des spectacles. Le Président rappelle que le judo est gratuit donc il ne vers rien à la municipalité alors que le sport professionnel et autres spectacles versent la taxe comprise dans le billet d'entrée.
Thierry DE REDON Président du Comité 47 demande qu'elle est la meilleure des structures, Jean-Noël LAMOUROUX répond qu'il y a du positif et du négatif sur les deux. Claude DUBOS pense que la meilleure des choses est d'aller vers le statuquo.

5 - Examens de grades dans les Comités

Le Président Claude DUBOS indique que dans le cadre de notre plan d'action que nous avons mis en place lors de notre arrivée à la Ligue, nous avons souhaité que les Comités puisse organiser la partie examen de grade sur la partie compétition. Par contre il faut demander l'autorisation de l'organisation au CORG. Jusqu'à présent cela ne se passe pas trop mal les demandes d'autorisation sont faites. On fera un bilan au mois de juin. Les comptes rendus sont régulièrement envoyés à la ligue et on reçoit de très bons échos sur les organisations. Il faut que tous les Comité le mette en place car c'est un service de proximité rendu au enseignants et à leurs élèves.

6 – La formation ligue et dans les Comités, les plateformes techniques

Le Président rappelle que la Ligue a la responsabilité technique de la formation des enseignants. On a eu des difficultés à mettre en place les huit plateformes techniques qui devaient permettre la répartition équitable de stages sur l'ensemble du territoire Néo Aquitain. Une plateforme va se mettre en place à Coulounieix Chamiers avec la venue de Patrick VIAL. Pour les autres plateformes, il va falloir les programmer rapidement pour pouvoir avancer. Nadège COUCAUD Vice-Présidente en charge de ce secteur d'activité rappelle que les dates sont programmées, mais elle a du mal à avoir des réponses des formateurs régionaux et départementaux pour se positionner sur ces plateformes. Le Président pense que pour la saison prochaine l'organisation sera différente, on programmera directement les plateformes avec les formateurs désignés pour les animer et s'ils ne veulent pas participer ils ne feront plus partie de l'équipe régionale. Nadège COUCAUD pense qu'il faut prévoir en amont les plateformes sur le calendrier régional car actuellement nous avons des weekends sans aucune animation et d'autres avec pléthore. Le

Président confirme cet état de fait et indique que le calendrier devrait se faire lors du stage des formateurs nous pourrons ainsi avoir leur accord directement.
En ce qui concerne la formation, j'ai rencontré une personne pour animer l'ensemble de la formation régionale que doit rencontrer La Vice-Présidente en charge de l'enseignement et de la formation.

7– Le stage de formation continue de rentrée des enseignants et des dirigeants

Le Secrétaire Général informe avoir reçu deux propositions pour le stage de rentrée le devis de Boyardville et dernièrement le devis de Chéops et en plus on a conservé celui de Soustons car il rappelle qu'au départ le Conseil d'Administration avait voté pour Soustons pour la durée de l'olympiade. Les devis sont les suivants :
Boyardville 10 516 € pour 140 participants
Chéops 9 613 € pour 100 participants, j'ai ramené le montant pour 140 participants et cela fait 13 458 €.
Christèle ROUSSET indique avoir fait la demande de devis à Chéops suivant les informations qui lui avaient été communiquées. Pour elles les deux devis n'ont pas été établis au regard des mêmes informations aussi, ils ne peuvent pas être comparés.

« Pour information : la demande de devis a été formulée de la même manière à tous les membres du Conseil d'administration. Le secrétariat général n'a négocié avec personne et s'est borné à recevoir les devis qui ont été transférés pour information en l'état. »

Le Secrétaire Général indique qu'il va falloir se déterminer aujourd'hui car il faut maintenant réserver un centre et verser l'acompte de réservation. Il précise également que c'est l'unique stage qui en principe change de lieu chaque année. Jean-Philippe MALOTTE demande si le stage tourne tous les ans indépendamment du prix.
Le Secrétaire Général répond que l'on tient compte des deux paramètres et que l'on ne peut pas accepter n'importe quel prix pour changer de lieu.

Contre : 3 voix (Christèle ROUSSET, Daniel PHENIEUX, Dany ARNAUDET)

Abstention : 0 voix

Pour : 18 voix

8 – Le séminaire du Conseil d'Administration,

Le Président rappelle que pour le séminaire il n'y a pas d'appel d'offre et qu'il se déroulera à Soustons afin de pouvoir accueillir également les familles et leur offrir un espace détente avec les enfants.
Fabrice LABARRERE Président du Comité 40 informe qu'il sera absent et demande s'il peut se faire représenter par son Secrétaire Général. Le Président l'informe qu'un membre du bureau peut le représenter lors du séminaire. Thierry DE RODON Président du Comité 47 informe que lui aussi sera absent.

9 – Le stage de formateurs des formateurs,

Le Président rappelle que pour le séminaire il n'y a pas d'appel d'offre et qu'il se déroulera à Soustons.

10– Situation d'Adil FIKRI avec la sécurité sociale,

Le Président informe le Conseil d'Administration du problème que rencontre Adil FIKRI avec la sécurité sociale. Il a eu un arrêt maladie de 15 jours pour lequel il a prévenu la Ligue dans les délais mais pas la sécurité sociale semble-t-il. En effet celle –ci lui a refusé le versement des indemnités journalières indiquant que l'arrêt de travail lui aurait été envoyé postérieurement à la reprise du travail. Adil a fait un recours amiable que nous avons soutenu mais qui n'a pu prospérer. En conséquence, Adil nous a demandé si on pouvait compenser sa perte de salaire.
Après un débat animé avec un échange de vues très pertinentes et afin de ne pas faire jurisprudence.
Le Conseil d'Administration décide de mettre aux voix la proposition suivante :

« À la demande de Monsieur Adil FIKRI une avance sur salaire sera faite, d'un montant équivalent aux indemnité journalières non versées, à renouveler chaque mois, et ce durant le temps que dureront les recours que s'engage à faire Monsieur Adil FIKRI et ce jusqu'à leur épuisement. »

Contre :	0 voix
Abstention :	0 voix
Pour :	20 voix

Yannick VEMPAIRE Président du Comité 16 demande ou en est le Plan Rebond du Conseil Régional. Michel DOUBLON le CTR de la Ligue informe que ce plan n'a pas été classé comme prioritaire par le Conseil Régional car il n'était porté que par le Comité. Comme il y avait beaucoup de demandes, il n'a pas été validé. N'ont été classé comme prioritaires que les dossiers qui avaient un impact régional. Il faudra donc faire une nouvelle demande avec un intérêt régional en 2022. Le Président Claude DUBOS confirme malgré cette décision que les 4 000 € votés par le Conseil d'Administration pour l'achat de tapis lui reviendront quand même.

11 – Le calendrier administratif,

Le Secrétaire Général informe qu'il a reçu une information de Jean-Philippe MALOTTE lui indiquant qu'un conseil d'Administration était fixé le 9 avril 2022 alors que se tenait l'assemblée générale fédérale. En conséquence, il est proposé d'avancer notre Conseil d'Administration au 2 avril et la Conférence des Présidents prévue le 5 avril au 29 mars. Il rappelle également que l'assemblée générale de la Ligue se déroulera le samedi 28 mai 2022.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président Claude Dubos après avoir remercié tous les présents, clos la réunion.

La séance est levée à 12 h.

Le Président de la Ligue
Claude DUBOS

Le Secrétaire Général
Gonzalo HERRERO